

Valeurs partagées du collectif local d'achats directs et responsables

Notre groupement est constitué de consommateurs du bassin de Londres et du plateau Violien, et de producteurs attachés à la préservation de notre environnement et à la qualité de notre alimentation. Notre perspective est de promouvoir et de rendre accessible au plus grand nombre d'habitants du territoire une agriculture durable et responsable, donc une agriculture locale, socialement équitable et écologiquement saine. Afin de respecter le travail des producteurs, nous cherchons à éviter autant que possible leur mise en concurrence au sein du groupement, et visons à proposer une offre complémentaire à l'offre de produits locaux de qualité déjà existante sur le territoire, notamment au marché de St Martin de Londres.

En tant que consommateur, je m'engage à :

- une régularité de commande en fonction de mes besoins,
- une commande, un paiement et un retrait de ma commande en temps et en heure (si imprévu ou impossibilité, je m'arrange pour que quelqu'un d'autre paie et récupère pour moi),
- une aide à la mise en place de la livraison,
- un échange direct du producteur au consommateur,
- une utilisation de mes propres sacs de conditionnement et de transport dès que cela est possible,
- un recours au covoiturage pour venir chercher ma commande, et le stationnement sur les parkings prévus à cet effet,
- un dialogue privilégié entre consommateurs et producteurs lors des réunions annuelles ou semestrielles pour faire le point, et des contacts réguliers entre référents et producteurs,
- une aide occasionnelle en cas de problème chez le producteur et la solidarité avec lui si nécessaire.

Je souhaiterais un engagement des producteurs sur :

- une livraison des produits au jour et à l'heure dits,
- un rapport direct,
- une régularité des prix dans la mesure du possible,
- une agriculture durable, responsable et respectueuse
 - de l'environnement (en priorité proposant des produits issus de l'agriculture biologique),
 - de la santé des consommateurs,
 - du bien-être animal
 - et des normes législatives et sociales,
- la possibilité d'être accueilli(e.s) sur le lieu de production et de le visiter avec le producteur,
- une information des consommateurs en cas de problèmes exceptionnels affectant la livraison ou la rendant impossible.